

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront réputés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois seront payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — Omnibus.  
1 — 33 — soir, Omnibus.  
— — — Express.  
7 — 22 — Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

8 heures — 20 — minutes du matin, Mixte.  
— — — Omnibus.  
12 — — — Express.  
4 — 38 — Omnibus.  
— 44 — soir, Omnibus.  
10 — 30 — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Un procédé très-significatif de la Prusse est ce moment l'indice de ses craintes secrètes. Guillaume I<sup>er</sup> laisse assez voir que s'il a le sentiment de la force matérielle de l'Allemagne conquérante, il a également celui de sa faiblesse morale devant l'Europe indignée.

Les hôtes de Versailles s'abstiennent soigneusement d'envoyer à Jules Favre le sauf-conduit qui lui permettrait de se rendre à la conférence de Londres. On devine pourquoi. M. de Bismark et son maître redoutent l'action immense qu'exercerait sur les esprits, dans la capitale anglaise, la grande individualité civique républicaine qui, en face des représentants de l'Europe monarchique, personnifie l'honnêteté et le malheur, unis au courage à la franchise. Contrairement aux espérances de la Prusse, les palmes, les applaudissements et les sympathies ne seraient pas, à Londres, pour le vainqueur, pour Guillaume bombardeur et le victorieux; elles seraient pour le vaincu, pour le noble pays qui aurait accompli sa mission d'élever la voix, en son nom, dans la conférence et dans les réunions populaires, à un homme dont la droiture et le courage dominant de haut la perfidie et les succès éclatants de l'Allemagne conquérante.

Il y a donc une autre force que la force brute, il y a donc, en dehors des voies détestées où s'est engagé le roi de Prusse, des voies saines où, au milieu des plus cruelles épreuves, un peuple généreux peut lutter encore avec de grandes chances sérieuses de réussite et de vengeance.

Sans aucun appareil, sans un seul ordre sur sa poitrine, sans une épée au côté, sans titre de noblesse, sans rien qui le distingue aux yeux du vulgaire des plus humbles bourgeois, Jules Favre serait plus puissant auprès de l'opinion en Angleterre que tous les plénipotentiers blasonnés, chargés de rubans, de croix et de morgue aristocratique au milieu desquels il se rendrait s'asseoir, comme une protestation constante contre les crimes des rois.

C'est ce scandale et ce danger que le César allemand veut éviter aujourd'hui. Il ne peut être parvenu à cela, mais il n'empêchera pas l'esprit qui anime Paris de se répandre tôt ou tard dans la vieille Europe, d'y préparer les peuples pour une ère nouvelle et d'y rendre à jamais odieux les noms de Guillaume et de Bismark.

(Phare de la Loire.)

**LA PRUSSE ET L'AUTRICHE.**

La Prusse se montre réellement on ne peut plus prévenante depuis quelque temps à l'égard de ses voisins. Dans un précédent numéro, nous signalions ses avances à l'Autriche : aujourd'hui le télégraphe nous apporte le résumé d'un article du journal officiel prussien adressé de la Belgique :

Tandis que le gouvernement belge évite

tout ce qui pourrait être interprété comme la non-observation de la neutralité, et qu'il montre en beaucoup d'occasions les sentiments les plus bienveillants envers l'Allemagne, une partie des journaux belges observe une attitude décidément hostile à l'égard de l'Allemagne, et cela est ressenti chez nous par l'opinion publique d'autant plus fortement que ces journaux nous attaquent en langue française et sont écrits et rédigés par des Français.

• Nous ne mentionnons ici cet état de choses que pour déclarer formellement que nul reproche ne peut être adressé au gouvernement belge, et qu'il ne saurait être rendu responsable, pas plus que d'autres gouvernements dans les pays où existe la liberté de la presse.

Décidément, M. de Bismark commence à craindre pour ses derrières.

On croit que la conférence de Londres sera nouvellement ajournée afin de permettre à Jules Favre de se rendre à Londres.

On mande de Paris, le 13 janvier :

Une lettre d'invitation officielle à la conférence a été adressée le 29 décembre par lord Granville au gouvernement français et remise à M. Jules Favre le 10 janvier au soir ; mais elle ne contenait pas de sauf-conduit permettant au représentant français à la conférence de sortir de Paris.

M. de Bismark a suspendu toute relation avec Paris sous prétexte qu'on avait tiré sur un parlementaire.

Cette accusation a été l'objet d'une enquête, de laquelle il ressortit que ce sont au contraire les Prussiens qui ont tiré sur trois parlementaires français.

On télégraphie de Berlin, le 6 janvier :

Les journaux de ce matin, en discutant la question des navires anglais coulés dans la Seine à Duclair, reconnaissent le ton modéré pris par la presse anglaise à ce sujet.

Les élections pour le Reichstag auront lieu le 22 février, et la Chambre se réunira peu de temps après.

De nouveaux crédits seront nécessaires avant avril, attendu que les dépenses actuelles de la guerre sont d'un million de thalers par jour (3 millions 750,000 fr.).

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.**

Bordeaux, 16 janvier, 4 h. 20 s.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Hier l'armée du général Bourbaki s'est battue toute la journée ; elle a occupé Montbeliard sous le Château, Vyons, Tavey, Byans, Coisvaux, Couthenans et Charoy.

Une partie de l'armée du général Chanzy a été de nouveau attaquée hier de la manière la plus pressante. Le 21<sup>e</sup> corps a bien tenu et même fait des prisonniers.

Le 16<sup>e</sup> corps a soutenu une lutte acharnée. L'amiral Jauréguiberry a eu un cheval tué sous lui, et son chef d'état-major tué à ses côtés. Les autres troupes ont opposé moins de résistance.

Malgré les mauvais temps et le trouble apporté par les attaques, la retraite ordonnée continue sans abandon de matériel.

Nos troupes ont repris Gien avant-hier.

Le Havre, 12 janvier.

Une colonne prussienne, composée de 500 fantassins et 200 cavaliers et appuyée de 5 pièces de canon, ayant poussé une reconnaissance jusqu'en avant du plateau d'Archur, qui était occupé par les mobilisés du colonel Mocquard, a été repoussée par nos avant-postes et poursuivie jusqu'à la butte de Saint-Aubin.

**FRÉDÉRIC-CHARLES A VENDÔME.**

On écrit de Brest, au Phare de la Loire :

Il est une chose essentielle, c'est que le peuple français soit le plus complètement possible convaincu que la guerre que nous fait l'Allemagne depuis Sedan n'a d'autre but que la conquête et l'extermination. Quand chacun en sera parfaitement sûr, le rôle de l'envahisseur en deviendra de plus en plus critique ; c'est dans ce but que je vous fais part du récit suivant, qui est d'une parfaite exactitude.

C'était dans un château, aux environs de Vendôme, il y a quinze jours environ ; le prince Frédéric-Charles était l'hôte de la maîtresse du logis, une vieille comtesse qui ne détecte pas le comte de Chambord ; enfin, peu importe. On était, comme l'on dit, entre la poire et le fromage, et la conversation roulait sur certaines particularités de la guerre ; la châtelaine manifestait à son hôte son étonnement de ce que l'Allemagne faisait à la France une guerre si barbare, car enfin, disait-elle, il ne s'agit plus de soldats se battant avec des soldats, mais à chaque instant on entend répéter de tous côtés que les Allemands brûlent des maisons, pillent des chaumières et violent des femmes ; j'avoue, prince, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je me laisse aller à croire ces choses-là, et cependant, on le répète si souvent que, malgré moi, je suis obligée d'admettre qu'il doit y avoir là quelque chose de vrai.

« Madame, répondit Frédéric-Charles avec beaucoup de courtoisie, nous avons des lois d'une sévérité excessive qui interdisent l'incendie, le pillage, le viol et le meurtre, en un mot, tous ces actes indignes d'une grande nation civilisée comme l'Allemagne ; mais dans les conditions actuelles que, malgré notre bon vouloir, il ne dépend pas de nous d'empêcher complètement, attendu qu'en réalité ils se produisent le plus souvent à l'insu des chefs de corps, l'impossibilité se dresse donc là de toute son évidence ; au reste, Madame, tout ce qui se passe actuellement n'est qu'une bien faible

reproduction de ce que mes compatriotes ont eu à souffrir de l'invasion française en 1806-1813. Aujourd'hui que les rôles sont changés, nous vous rendons tout le mal que vos ancêtres nous ont fait ; en somme, ce que nous voulons aujourd'hui, c'est la soumission absolue de la France ou son anéantissement, de façon qu'elle ne puisse s'en relever avant cinquante ans. »

Voilà, Monsieur le rédacteur, la réponse du prince Frédéric-Charles. Ne trouvez-vous pas qu'elle est conforme aux préceptes de la morale et aux lois évangéliques du Dieu que les Allemands feignent de vouloir immiscer si souvent dans leur guerre ?

Passons à un autre ordre de choses : la marine vient de vendre publiquement le chargement composé de seigle d'une prise prussienne, car la marchandise menaçait de se détériorer considérablement.

Aujourd'hui, un monsieur anglais, je ne sais trop qui, réclame et tente à la marine une action, à seule fin d'obtenir dommages et intérêts, parce que le chargement lui appartenant doit être couvert par le pavillon neutre. Vous comprenez sans doute où veut en venir le négociant anglais, à avoir de la marine qui a vendu le seigle, supposant 100,000 fr., une somme au moins double.

Vous allez voir que les chargements des navires allemands capturés finiront par être tous réclamés par des neutres ; ces rusés Allemands s'orienteront tant et si bien qu'il ne faudra pas s'étonner de voir, en fin de compte, des Anglais, des Espagnols, des Russes ou d'autres réclamer, comme étant leurs propriétés, toutes nos prises.

Il n'y aurait qu'un moyen de s'en tirer, c'est d'envoyer au diable toutes ces demandes ; mais.....

**LE BALLON KÉPLER.**

Le marin Roux, qui montait l'aérostat Képler, communique au Journal d'Ille-et-Vilaine le récit de son périlleux voyage :

« Le 11 janvier 1871, à trois heures cinq minutes du matin, par un vent de N.-O. vigoureux, en présence des autorités civiles et militaires, parmi lesquelles on remarquait MM. le général Trochu, Thomasset, Rampont, etc., j'opérais mon ascension dans le ballon le Képler, de la gare d'Orléans, en compagnie de M. Dupuy, chargé d'un message particulier pour M. Gambetta.

« J'étais muni d'une cage contenant 3 pigeons voyageurs, 4 sacs de dépêches pesant ensemble 310 kilog, dont un m'était principalement recommandé et dont je ne devais pas me dessaisir, plus 22 sacs de lest pesant 80 kilog, ensemble 660 kilog.

« Nous nous enlevâmes vigoureusement et sans interruption à une hauteur de 2,300 mètres, calculée sur mon baromètre, et à 7 degrés de température. Cette distance, heureusement

prise à temps, nous a mis à l'abri des décharges prussiennes qui se sont fait entendre à 10 kilomètres du point de départ, et que nous avons évitées par une distance de 500 mètres. Les obus ayant produit leur effet dans le Jardin-des-Plantes, 7 minutes après nous passions sur Versailles, occupé par les Prussiens; là, je constatai l'échange de feu entre les deux armées pendant plus d'une demi-heure.

» Nous n'avons pas été exempts de la convoitise de nos ennemis barbares; les Prussiens, étalés sur toute la ligne, visaient le *Képler*, qui, hardi et audacieux, défiait leurs projectiles. Il a franchi les lignes prussiennes sans le moindre accident.

» Je faisais route, d'après mon point de boussole, au N.-N.-O. Je croyais atterrir dans le département de la Loire-Inférieure. Je ménageais donc mon lest, qui m'aurait permis de passer la Manche plutôt que de descendre dans les contrées occupées. Nous continuâmes notre route dans ces hypothèses, lorsque, vers cinq heures, le temps clair me permit de reconnaître, d'après les dispositions de ma carte, que je devais passer sur Mortagne ou Alençon.

» A 9 heures 1/4, je planais sur la ville de Laval où tout contribuait à me donner l'assurance que j'étais en pays ami. Je pris la résolution d'opérer mon atterrissage; à 1,200 mètres, je lâchai la soupape, et aussitôt je fus arrêté par des arbres qui, en endommageant légèrement mon ballon, me permirent de mettre pied à terre dans les meilleures conditions, sauf pourtant quelques vigoureuses secousses qui n'eurent pour résultats que quelques égratignures et contusions.

» M. Velay, chez qui je m'étais abattu (propriété de La Grange, près Montigné), a bien voulu me donner l'hospitalité. Je revins en ville avec mes dépêches, accompagné par les nombreux habitants qui s'étaient rendus sur les lieux du débarquement. Arrivé à la préfecture, je reçus de M. Delattre, préfet de la Mayenne, l'accueil le plus hospitalier.

» Vers deux heures après-midi, je confiais à M. Dupuy, mon compagnon de voyage, les dépêches dont j'étais particulièrement chargé, et ceci sous la responsabilité de M. le Préfet, qui a bien voulu, en m'accordant un congé de repos, qui m'était de la plus impérieuse nécessité, me remettre une décharge de ma mission. Je reste donc à sa disposition, l'assurant de mon dévouement à la patrie, et prêt toujours à lui rendre les services en mon pouvoir.

A. ROUX.

» Laval, 13 janvier 1871.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Faits Divers.

Un de nos correspondants, en mesure en ce moment d'être bien informé, nous envoie quelques renseignements sur le moyen qu'emploient maintenant les Prussiens pour connaître la position et la force de nos troupes.

Ils conservent à Chartres un certain nombre de prisonniers de diverses localités, auxquels ils permettent d'écrire à leurs parents pour les prier de venir les voir. Les parents s'empres- sent naturellement d'accourir. Ils ont pour cela toute facilité. Seulement, ils sont obligés de répondre à toutes les questions qu'on leur fait, et de répondre sans rien dissimuler, sous peine d'être cruellement maltraités. Où ont-ils rencontré les troupes françaises? En quelle quantité? Infanterie ou cavalerie? *Quelle uniforme?* Y avait-il des canons? Combien?

Notre correspondant ajoute qu'il tient ces détails de plusieurs personnes qui sont allées à Chartres et qui se louent beaucoup des procédés obligeants des Prussiens envers elles, lesquels les ont engagées à revenir.

Ce qui se fait à Chartres sera sans aucun doute essayé ailleurs. Aussi avons-nous cru qu'il était de notre devoir d'avertir le public et de le mettre en garde contre cette nouvelle ruse prussienne.

— On assure que les Prussiens entendent traiter Mgr Dupanloup comme prisonnier de guerre.

Un journal allemand publie même une lettre

de Strasbourg qui prétend que l'évêque d'Orléans, accusé de dévoiler à nos généraux les mouvements de l'ennemi, serait prochainement interné en Allemagne. La lettre ajoute qu'on attend à Strasbourg le passage de l'illustre prélat.

Les chefs des hordes barbares qui dévastent la France sont bien capables de commettre encore cette nouvelle infamie. Mais ce qui n'est pas en leur pouvoir, c'est de flétrir aux yeux du monde le caractère si noblement sacerdotal et patriotique du grand évêque.

— On dit que M. Gambetta doit quitter Bordeaux pour se rendre à l'armée du général Chanzy.

— La concentration des troupes qui s'opère en ce moment à Bordeaux est énorme. Les troupes régulières, formées en régiments de marche, sont envoyées dans les armées, et les mobilisés sont dirigés sur le camp de Candale.

On vient de former à Bordeaux, les 73<sup>e</sup>, 74<sup>e</sup>, 76<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup>. L'autorité militaire a décidé que deux régiments en formation seraient cantonnés, l'un au Médoc et l'autre à Castres et aux environs, pour éviter aux habitants de notre ville les charges que leur imposent le passage et le séjour de ces troupes.

Le corps des francs-corsaires de la Gironde a quitté aujourd'hui notre ville pour se rendre sur le théâtre de la guerre.

— La *Liberté* croit savoir que tous les prisonniers que les Allemands nous avaient faits dans le combat de Nuits, se sont échappés de leurs mains.

— On lit dans l'*Union*:

« La cathédrale de Metz a été transformée par les Prussiens un temple protestant malgré les efforts du vénérable évêque Mgr Dupont de Loges. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Robert, chef de gare à Saumur, vient d'être appelé aux mêmes fonctions à Rochefort. Cet avancement fait le plus grand honneur au chef de gare que nous perdons; il prouve combien M. Robert est apprécié par son administration. D'un autre côté, M. Robert jouit dans notre ville de la sympathie générale, et la lettre suivante, que lui ont adressé M. le Sous-Préfet et M. le Maire de Saumur, sera pour lui un témoignage public d'estime et de reconnaissance pour tous les services qu'il rend chaque jour.

Voici le texte de cette lettre, que l'administration municipale nous a fait parvenir et que nous sommes heureux de publier:

» Saumur, le 17 janvier 1871.

» Monsieur le Chef de gare,

» Nous avons toujours trouvé en vous un concours si bienveillant et si empressé toutes les fois que nous avons eu besoin de vos services, dans les circonstances difficiles que nous traversons, que nous considérons comme un devoir de vous en adresser publiquement nos remerciements.

» Veuillez agréer, Monsieur le Chef de gare, avec nos sincères remerciements, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Maire,  
R. BODIN.

Le Sous-Préfet,  
J. ABELLARD.

On s'occupe de former à Saumur une compagnie d'éclaireurs à cheval.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de rétablir plusieurs trains qu'il avait été jugé nécessaire de supprimer.

(Voir le tableau en tête du journal.)

C'est de bon augure; les fâcheuses nouvelles qui couraient hier étaient donc sans fondement.

Il y a eu hier, à Saumur, un certain mouvement de troupes. Nous ne ferons pas connaître la direction qu'elles ont prise.

GARDE NATIONALE DE SAUMUR.

Pour éviter toute confusion et tout malentendu lorsqu'il y aura lieu de réunir, soit le bataillon sédentaire, soit le bataillon mobilisable en faisant battre ou sonner le rappel, les com-

mandants des deux bataillons ont arrêté ce qui suit:

1° — Le rappel sera sonné, *seulement*, par les clairons pour le bataillon mobilisable;

2° — Le rappel sera battu, *seulement*, par les tambours pour le bataillon sédentaire;

3° — Ce n'est que dans le cas de rassemblement pour les deux bataillons, que le rappel sera à la fois battu par les tambours et sonné par les clairons.

Pour les exercices *d'ensemble*, ou les alertes, le bataillon mobilisable se réunira, à moins d'ordre contraire, sur le quai St-Nicolas, face à la Loire, la droite à hauteur de l'hôtel Budan.

Le rappel ne sera sonné pour les mobilisables qu'en cas d'urgence, et, comme par le passé, les hommes continueront à se réunir pour les exercices, sans sonneries, aux heures et jours fixés par le rapport du vendredi de chaque semaine.

Le chef de bataillon,  
V. DELAVAU.

Saumur, 9 janvier 1871.

Instructions à lire devant les compagnies,  
tous les jours, avant l'exercice.

1° Aux termes de l'article 59 de la loi du 15 juin 1851, l'uniforme est obligatoire pour tous les officiers. Il est de même obligatoire pour les sous-officiers, caporaux et gardes nationaux des chefs-lieux de département et d'arrondissement, et pour toutes les communes qui ont une population agglomérée de 3,000 âmes.

Chaque garde national devra se munir, en outre, d'un sac en toile pour les munitions et provisions, sac qui sera porté en bandoulière. (Instructions de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 6 décembre 1870.)

2° Tant que dure l'état de guerre d'un département, les gardes nationaux convoqués à la défense sont placés sous le régime des lois militaires; s'ils manquent à l'appel ou s'ils n'accomplissent pas leurs devoirs de soldat, ils sont passibles des peines prévues par le Code de l'armée. (Décret du 14 octobre 1870.)

3° Lorsque l'approche de l'ennemi sera signalée, les sous-préfets et maires feront sonner le tocsin; tous les gardes nationaux prendront les armes et se porteront aux endroits désignés par l'autorité militaire.

Si l'ennemi se présente en forces tellement supérieures qu'une résistance sérieuse soit impossible, la section active se repliera en bon ordre, emportant les fusils de la section sédentaire.

Les maires et les commandants de la garde nationale qui livreraient les fusils à l'ennemi seraient immédiatement arrêtés, livrés à la cour martiale et jugés comme traîtres à la patrie. (Circulaire de M. le Préfet de Maine-et-Loire.)

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Saumur fait appel à ses concitoyens pour avoir de vieux vêtements de drap noir ou bleu pouvant être convertis en vareuses pour gardes nationaux. Les dons seraient déposés à la Mairie.

R. BODIN.

VILLE DE SAUMUR.

### Recrutement. — Classe de 1871.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur

Rappelle à ses administrés que l'art. 8 de la loi du 21 mars 1852, prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, en exécution du décret du 5 janvier 1871, à leurs parents ou tuteurs, de faire immédiatement à la Mairie la déclaration nécessaire à cet effet.

En conséquence, les jeunes gens sont prévenus que si, par leur négligence ou celle de leurs parents, ils avaient été omis sur les tableaux de recensement de la classe de 1871, ils ne pourraient plus satisfaire à la loi sur le recrutement qu'en 1873, et qu'alors leur libération se trouverait reportée au-delà de leur 30<sup>e</sup> année.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement par suite de fraudes ou manœuvres

frauduleuses, seront déferés aux tribunaux et encourront les peines édictées par la loi.

Suivant les dispositions de l'art. 3 du décret du 5 janvier 1871, les jeunes gens appartenant aux départements envahis pourront faire inscrire sur les tableaux de recensement de la commune où ils habitent provisoirement sans qu'ils soient tenus à aucune justification de domicile.

Les jeunes gens absents qui demandent à être visités dans les départements où ils trouvent en résidence, devront en faire la demande au moment de leur libération.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 janvier 1871.

Le Maire, R. BODIN.

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que les possesseurs de biens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir faire immédiatement la déclaration à la Mairie du bureau des contributions.

Mairie de Saumur, le 14 janvier 1871.

Le Maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bordeaux, 17 janvier, 3 h. 45.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

La retraite de l'armée de Chanzy s'est terminée hier dans d'assez bonnes conditions malgré le très-mauvais temps. L'ennemi n'a été pressé sur aucun point. — Nos renaissances ont même fait des prisonniers.

L'ennemi est entré hier à Alençon, et avait en, la veille, un engagement avec nos francs-tireurs et des mobilisés.

L'armée du général Bourbaki s'est de nouveau battue toute la journée d'hier. Elle a conservé la position de Chenebier, et sur tous les autres points elle a conservé ses positions. Elle a occupé un instant quelques maisons de Bricourt, n'a pas pu les conserver.

L'armée du Nord a avancé le 14 de paume à Albert, où elle est entrée sans combattre, le 1<sup>er</sup> corps prussien s'étant replié devant elle. Chaque jour elle fait quelques prisonniers.

Le ballon le *Vaucanson*, tombé le 15 dans le Nord, confirme le peu d'effet matériel et moral du bombardement de Paris.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

À VENDRE  
OU À LOUER  
Présentement,  
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,  
Près Saumur. (181)



RIELLANT,  
Dentiste,  
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.